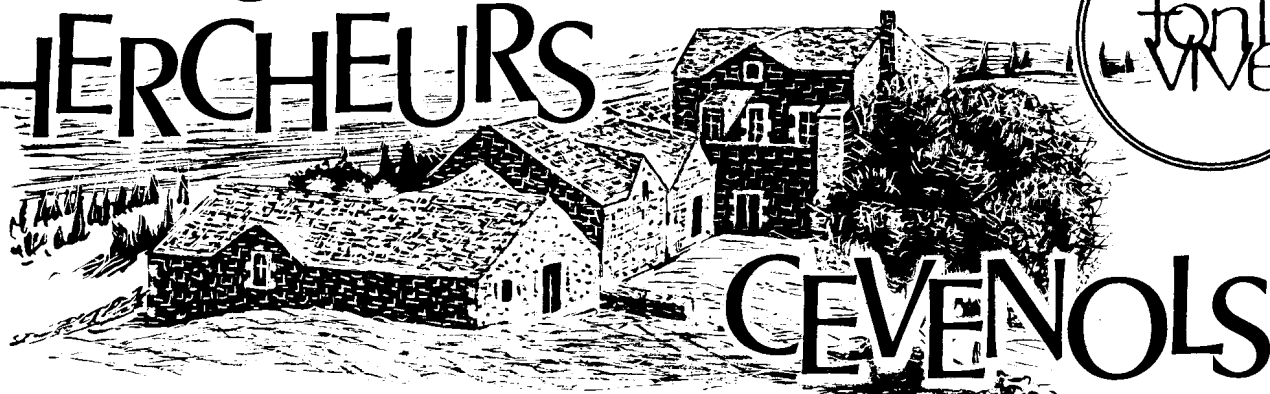
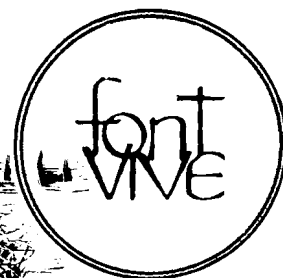


Lien des
CHERCHEURS



Hors-série n° 18

(ISSN 1245-3781)

**Histoire des Mines Royales
de plomb argentifère
de Villefort et Vialas**

(de 1840 à 1860)

vue à travers la correspondance de ses dirigeants

par

Raymond AUBARET

Les mines royales de plomb argentifère de Villefort et de Vialas

de 1840 à 1860

Je viens de lire avec intérêt quelques lettres toutes jaunies par le temps, écrites entre 1840 et 1860 par les directeurs qui se sont succédés à la Compagnie des Mines Royales de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Lozère).

Cette correspondance – malheureusement bien incomplète – raconte une partie de l'histoire des mines de Vialas. Certaines de ces lettres, sauvées du désastre par je ne sais quel miracle, présentent le plus grand intérêt, car on y trouve de nombreux renseignements sur la marche de cette entreprise implantée au cœur des Cévennes, dans un pays isolé, accidenté et difficile d'accès.

On y trouve les hommes, cadres et ouvriers, aux prises avec les éléments naturels tels que l'eau, les risques qu'ils prirent, les difficultés techniques de tous ordres, les problèmes humains (embauche, formation, fixation et sécurité du personnel), d'ordres juridique, administratif, de gestion, d'écoulement des produits,...

D'après M. LAN, dans une étude sur les mines de Vialas pour la période qui intéresse cette correspondance, c'est-à-dire entre 1848 et 1853, les mines de Vialas ont produit :

- 4562,870 kg d'argent brut
- 4474,215 kg d'argent fin
- 1231,755 kg de plomb d'œuvre
- 255,669 kg de litharges rouges
- 641,740 kg de litharges jaunes.

Mais au prix de quels efforts !

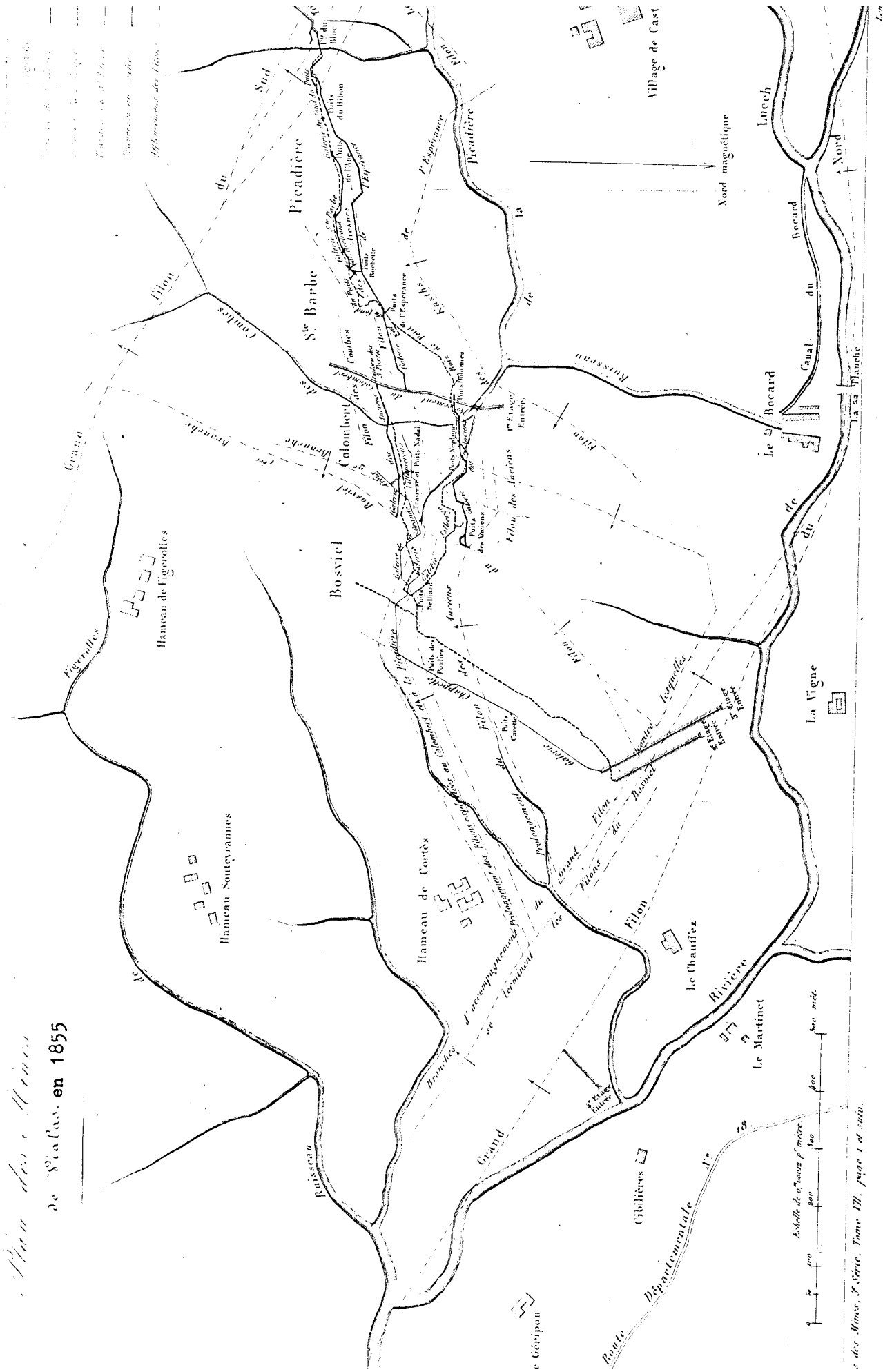
C'est une partie de l'histoire de l'industrialisation des Cévennes que contiennent ces documents.

Pour faire profiter les lecteurs d'une toute petite partie de cette précieuse correspondance et ne pas les laisser par des passages trop rébarbatifs ou techniques, j'en ai extrait les parties les plus significatives pouvant les intéresser, telles que l'influence climatique sur la marche de l'entreprise, les problèmes humains, d'ordre économique, de vente et de transport des produits,...

D'autre part, je signale que pour respecter l'authenticité, je n'ai apporté aucune correction aux textes des lettres desquelles j'ai extrait ce qui va suivre. Je rappelle que ces lettres sont presque toutes adressées par les directeurs des mines de Vialas (particulièrement M. NADAL) à Messieurs les Censeurs à Paris.

Raymond AUBARET

Plan des Mines de Sialas en 1855



L'influence climatique sur la marche de l'entreprise

Les appareils de la préparation et même quelques autres dans la fonderie étaient mis en mouvement par des roues hydrauliques.

L'eau motrice nécessaire était prise au Luech, à 1200 m environ en amont de l'usine, avec une chute totale de 18 à 20 m; le canal d'aménagé avait 1,20 m de large et 0,70 à 0,80 m de profondeur.

En 1864, l'eau motrice était répartie comme suit :

- 1.- Au premier étage de la chute, elle se partageait entre trois roues à augets :
 - la première, de 3 à 4 mètres de diamètre et de 0,80 mètres de largeur à la couronne, servait de moteur au bocard à sec de la criblerie et à son classeur;
 - La seconde et la troisième, de 3 à 4 mètres de diamètre et de même largeur que la précédente, desservaient les six tables à secousses comprises dans les laveries n° 1 et n° 3.
- 2.- Au second étage, les eaux réunies distribuaient de nouveau entre les roues à augets qui faisaient mouvoir les deux bocards de quatre batteries à quatre pilons chacune des ateliers n° 1 et 3. Ces roues avaient à peu près les mêmes dimensions : 4 à 5 m de diamètre et 1 m de large.
- 3.- A la sortie de ces roues, les eaux passaient sur la rive droite du ruisseau de la Picardière. Elles faisaient mouvoir une petite roue à aubes courbes en-dessous qui soulevait trois ou quatre flèches d'un bocard à sec, pour le broyage des terres de brasque et de coupelle.
- 4.- Enfin, en se rendant à la rivière du Luech, les eaux faisaient encore tourner deux roues à augets dont la première, de 5 m de diamètre et 0,80 à 1 m de large, desservait l'atelier de bocard n° 2 de trois batteries à cinq flèches, et la seconde, de 5 m de diamètre et 0,80 m de large, actionnait la soufflerie de la fonderie. Le bief d'aval de la dernière roue était au niveau du Luech.[1]

On comprend facilement qu'avec une installation hydraulique aussi importante le manque d'eau entraînait l'arrêt partiel ou même total de toute l'usine.

Génolhac (Gard), le 18 décembre 1853

M. NADAL [directeur des mines de Vialas]

à Messieurs les Censeurs, à Paris

Nous avons de craindre un moment de voir nos ateliers de la préparation mécanique arrêtés à cause des glaces; mais le temps a tourné heureusement à la neige et depuis lors l'établissement a repris toute l'action désirable.

Les produits à ce jour se portent à 10 fontes que j'espère réaliser avant le premier Janvier prochain. Quant aux matières d'argent, je les retiendrai à l'usine jusqu'à ce que les voies d'expédition sur Paris soient réouvertes par la montagne.

Le caissier de la compagnie ne devra donc rien préjuger du retard qu'il éprouvera dans la réception des lingots.

Génolhac, le 12 mars 1854

NADAL

à PARAVEY, censeur à Paris

Depuis plus d'un mois nous sommes presque en chômage amené par les fortes gelées, qui ont mis notre rivière le Luech bien bas. Heureusement nous avons avancé des produits et nous pourrions présenter, j'espère, des résultats assez forts pour l'exercice courant; mais il est à craindre, si nous sommes favorisés par les eaux dans le mois de juin, que nos approvisionnements d'été pour la campagne prochaine soient bien diminués.

Génolhac, le 10 octobre 1854

NADAL

à CRÉVECŒUR, censeur à Paris

A deux reprises différentes nous avons été favorisés à Vialas d'un peu de pluie à la suite de deux orages; mais déjà nous nous trouvons encore à sec, car dès demain nous serons forcés d'allumer

¹ M. LAN : Histoire et description des mines et fonderies de plomb, argent et cuivre de la Lozère, *Annales des Mines*, 5^e série, t. VII, 1855.

les chaudières pour la machine soufflante, afin de terminer une opération de fusion, déjà commencée.²

Une sécheresse désastreuse vient encore affliger nos montagnes où la cherté des céréales est aussi prononcée que dans les moments de disette et où nous sommes encore menacés d'une très mauvaise récolte de châtaignes: j'espère, à cause des craintes inspirées par le manque de récolte trouver des ouvriers manœuvres en nombre suffisant pour le bon fonctionnement de l'usine, et même nous avons amené quelques étrangers et sous peu nous pourrions, j'espère, entreprendre les galeries dont il a été parlé, en exécution des projets arrêtés.

Génohac, le 4 novembre 1854

NADAL

à CRÉVECŒUR, censeur à Paris

La sécheresse est aussi forte que dans le mois d'août et tous nos approvisionnements en minerais grillés sont à peu près réduits au plomb d'œuvre. Il nous est impossible de «coupeller» ces dernières matières par manque d'eau pour la marche du «bocard» pulvérisateur des terres de «coupelle».

Nous sommes donc dans un chômage plus onéreux que jamais; attendu que les ouvriers, occupés ordinairement dans l'intérieur de l'établissement, étant en partie rentrés, nous sommes obligés de les entretenir en les employant à des réparations qui pourraient être encore atermoyées.

C'est donc une charge pour nous; et le temps, au beau fixe, ne me fait pas encore espérer de nous en débarrasser de sitôt.

Génohac, le 15 novembre 1854

NADAL

à CRÉVECŒUR, censeur à Paris

Jusqu'à ce jour nous avons éprouvé un temps très sec et par moment assez froid et beaucoup de vent; aujourd'hui, signe de pluie ou de neige, que nous souhaitons de tous nos désirs !

Nous sommes donc toujours sans occupations aucunes à l'usine. Embarrassés cependant d'un personnel ouvrier qu'il faut occuper néanmoins et dont l'habileté ne permet pas de faire rentrer dans les mines.

Ainsi surcharge des dépenses d'un côté et production nulle de l'autre; mauvais symptômes pour les résultats de la campagne.

Génohac, le 10 janvier 1855

NADAL

à CRÉVECŒUR, censeur à Paris

Depuis cinq à six jours nous sommes en chômage dans deux ateliers de la préparation mécanique à cause du manque d'eau : la sécheresse d'abord car il n'a plu qu'une fois depuis le moi de Mai, et les glaces à la suite, me font craindre un chômage assez long; le temps est au beau fixe, et quoique l'hiver n'a pas été bien rude jusqu'ici il gèle cependant assez pour faire disparaître presque toutes les eaux de notre torrent.

Génohac, le 15 janvier 1855

NADAL

à CRÉVECŒUR, censeur à Paris

Ma lettre du 10 courant vous parlait des retards que nous éprouvions dans la fabrication, à cause du manque d'eau; depuis lors cet état a empiré, et nous voilà presque complètement arrêtés aujourd'hui à cause des glaces : c'est presque toujours ainsi chaque année dans cette saison; mais je dois regretter d'autant plus cette intermittence cette année, que jusqu'à ce jour il ne nous a été donné que de réaliser de bien faibles produits. Qu'y faire cependant ?

Nous attendons un meilleur temps; en utilisant autant que possible les ouvriers désœuvrés à de petites réparations d'entretien.

Génohac, le 25 janvier 1855

NADAL

à CRÉVECŒUR, censeur à Paris

Depuis huit jours tout est en chômage à l'usine à cause de l'absence totale d'eau, tant par la sécheresse qu'à cause des glaces : et ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que partout dans le midi

² La fonderie de Vialas, placée au milieu même des ateliers de préparation mécanique, se composait en 1855 de deux fours de grillage, deux fours à manche, un four de coupellation, un fourneau de raffinage pour l'argent.

En cas d'insuffisance des eaux du Luech, une machine soufflante pouvant marcher à vapeur desservait les fours à manche et le four de coupellation. Cette machine soufflante pouvait fonctionner par la force hydraulique ou à la vapeur.

il a tombé de la neige, tandis que sur nos montagnes à peine si elle a blanchi les genêts : si le temps sec et froid continue, je crains même le ghômage pour la fonderie dont l'approvisionnement en «schlicks» est bien réduit.

Génolhac, le 15 mars 1856
NADAL

à CRÉVECŒUR, censeur à Paris

J'avais l'honneur de vous écrire il y a quatre jours de Vialas; j'en suis arrivé hier par un temps de pluie, qui de surcroît, depuis quelques jours, et qui a de nouveau fortement contribué à rendre les chemins impraticables.

Ce facheux état des routes d'abord, et la crue des eaux produite par la fonte des neiges dans la montagne me font craindre pour l'approvisionnement régulier de nos besoins; en effet il est impossible d'arriver à Bessèges à cause des fortes eaux de la Cèze, et le chemin de Vialas ainsi que la route Impériale sont presque entièrement défoncés, par suite des neiges et des pluies qui ont tombé depuis bientôt quatre mois.

Alais, le 20 juin 1856
NADAL

à CRÉVECŒUR, censeur à Paris

Depuis le départ de M. PARAVEY la pluie a encore continué, et les routes sont encore dans un état de dégradation plus pitoyable : c'est état de choses, les inondations et une très misérable récolte en cocons dans tout le midi, nous font craindre pour l'avenir surchargé de dépenses pour l'industrie, et une grande gêne, si ce n'est plus, pour la masse de la population agricole et ouvrière : Dieu veuille que nos tristes prévisions ne se réalisent pas !

Depuis que j'ai l'honneur de vous écrire de Vialas, tout y va très bien, et l'affluence des eaux permettra à M. WIMMER de faire une campagne très longue et fructueuse.

Les problèmes humains à la Cie. des Mines Royales de plomb argentifère de Villefort et Vialas

Génolhac, le 29 février 1840

M. VILLEMEREUX (directeur des mines de Vialas)

à M. LEBUBE, censeur à Paris

Malgré toute mon importance de répondre à votre lettre du 23 octobre dernier, c'est seulement aujourd'hui que je suis en mesure de vous transmettre les solutions des diverses questions que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser .

*Avec 75 mineurs, on a produit moyennement : **argent** 110 000 francs, **matières diverses plombeuses** 50 000 francs ; total : 160 000 francs.*

Les produits bruts doivent être proportionnels au nombre des mineurs, le 4^{ème} terme d'une règle de trois vous donnera donc les proportions correspondantes aux divers termes de la série des chiffres inscrits dans la question.

Vous trouverez ainsi 320 000 francs pour 150, 640 000 francs pour 300, et enfin 1 280 000 francs pour 600 mineurs.

Dès lors quels moyens à employer pour augmenter le cadre des mineurs ?

En ce moment nous avons accaparé tous les bras du pays. Les étrangers que la renommée nous [a envoyés] trouvent difficilement à se nourrir et à loger. Les gens du pays, victimes plusieurs fois de la déloyauté des étrangers se refusent à les recevoir généralement, et si quelques uns s'y décident, c'est que la cupidité l'emporte sur la prudence, ils exigent de leurs hôtes à peu près tout le montant de leur salaire. De sorte que la position n'est pas tenable.

C'est donc déjà une nécessité pressante d'avoir des logements disponibles avec le petit mobilier convenable et d'organiser une cantine où les ouvriers puissent se procurer, au même prix que les ouvriers indigènes, les objets nécessaires à la vie, jusqu'à ce que le mouvement naturel des choses ait ramené l'équilibre.

Une fois le bon accueil assuré, il reste à appeler les étrangers.

Les tentatives directes à ce sujet doivent être prudentes.

Elles entraînent nécessairement des déboursés pour frais de voyage.

Beaucoup d'appelés, peu d'élus, voilà ce que nous avons à redouter. Les ouvriers étrangers après avoir entraîné des frais de voyage pourraient aller dans les usines voisines et nos avances seraient en pure perte. Nous avons pour nous l'expérience de nos prédécesseurs.

Pour ouvrir les mines de Vialas, on fit venir une cinquantaine de Suisses pu d'Allemands, deux familles seules sont restées dans le pays. La famille LESSFER et la famille SOLBERGE; mais ils avaient formé des ouvriers à leur exemple, et c'était là le but principal des exploitants. Ce fut une compensation suffisante de leurs déboursés.

Pour parer aux inconvénients en poursuivant les avantages nous avons imaginé de faire venir un maître-mineur Allemand avec six ouvriers seulement. De ce petit nombre d'individus, gens d'élite, il nous sera facile d'obtenir un traité qui en leur assurant un travail fructueux, nous mettra à l'abri du caprice ou de la mauvaise foi.

Une fois cette petite colonie bien implantée, nous la stimulerons à appeler les parents, amis ou camarades, ceux-là viendront à leurs risques et périls, si cela leur convient et ils resteront aux mêmes conditions.

Nous nous contenterons d'entretenir soigneusement à Vialas un centre d'attraction assez puissant pour fixer l'attention du pays dont nous saurons tirer quelques individus.

Voilà pour l'Allemagne, nous pensons qu'on pourrait encore sans frais extraordinaires tirer des ouvriers de Savoie et des environs de Lyon.

J'ai pris à ce sujet des renseignements dont je compte entretenir votre délégué, M. MOSNIER-CHAPELLE.

Géolhac, le 2 août 1841
Camille VILLEMEREUX

à LAMOTTE, Paris

J'ai bon espoir de Vialas pour la campagne prochaine, pourvu que je puisse terminer tous les travaux entrepris. J'ai bien à faire, les bras sont toujours extrêmement rares.

Alais, le 26 août 1845
Monsieur THIBAUD, ingénieur en chef des mines à Alais

A M. LAMOTHE, secrétaire général du comité de censure de la société royale des mines et usines de Villefort et Vialas. Rue de Richelieu 120 Paris.

Permettez-moi de venir réclamer de vous et de MM. Les membres du comité de Censure de votre compagnie des mines et usines de Vialas un acte de bienveillance et de justice en faveur de Madame SOLBERGE qui, depuis le décès de son mari, a sommicité une pension de veuve de votre société.

Sa demande n'ayant pas encore reçu de solution, elle a désiré que je vous la rappelle et que je vous prie de l'appuyer auprès de MM. vos collègues du comité.

Je m'acquitte de cette mission avec d'autant plus d'empressement, que M. SOLBERGE m'était connu depuis son entrée à l'école des Mines de Saint-Etienne où j'étais alors professeur; que je l'ai vu à l'œuvre lorsqu'il était sous-ingénieur de la Compagnie des mines et usines de Saint-Etienne, dont j'étais le directeur, et dans votre établissement de Vialas depuis 1829.

C'est depuis cette dernière époque surtout que j'ai pu apprécier son mérite, son dévouement sans borne aux intérêts qui lui étaient confiés, son activité infatigable et les services multiples qu'il a rendus.

J'en appelle sous ces apports au témoignage de MM. CHAPELLE et de VILLEMEREUX qui n'ont cessé dans le cours de leur gestion, de M. LEBOBE président du comité de censure de la Compagnie royale des mines et usines de Villefort et Vialas à Paris, de donner à M. SOLBERGE des preuves de leur estime et de leur confiance.

C'est en s'appuyant sur les bons services de son mari pendant 17 ans que sa veuve, qu'il a laissée dans une situation voisine de la gêne, vient vous demander une pension qui lui assure ainsi qu'à sa jeune fille une existence modeste mais décente et qui soit donc celle d'un témoignage patent de l'intérêt que votre Compagnie lui porte, en mémoire de son mari.

Je sais, Monsieur, que votre société a fait de grands sacrifices d'argent et des sacrifices nouveaux seront peut-être nécessaires pour atteindre le but désiré, mais vous savez mieux que personne que le succès dépend beaucoup des concours des agents d'exécution, de leur zèle et de leur dévouement.

La libéralité que je réclame en faveur de la veuve de M. SOLBERGE ne peut manquer de produire un très bon effet parmi vos employés actuels qui verront par là que vous savez récompenser de bons et loyaux services.

Je finis ici, Monsieur, avec la confiance que vous voudrez bien prendre en main les intérêts de cette malheureuse veuve en appuyant sa demande auprès de vos collègues. J'en serai personnellement bien reconnaissant.

Géolhac, le 18 juin 1853
NADAL

à LAMOTTE

En ce moment mille préoccupations me surchargent. Règlement de nos écritures, organisation de nos transports, notre forfait avec les voituriers engagés expire le 30 courant, procès à Mende au sujet de la faillite MASIMBERT ressuscitée par la Compagnie des mines de Portes pour nous barrer les roues, M. CRÈVECŒUR est instruit de ce nouvel incident; travail des redevances des mines à régler pour la visite de l'ingénieur que j'attends dans les premiers jours de juillet, courses à faire pour ces diverses causes; tout enfin concourt à s'accumuler pour me recommander la plus grande ponctualité dans la distribution de mon temps.

Géolhac, le 18 décembre 1853
NADAL

à PARAVEY à Paris

Le sieur VIELZEUF propriétaire à La Planche est titulaire d'une pension de 24 francs que lui sert la Compagnie pour l'indemniser du chômage de son moulin dans les basses eaux : il

est venu me renouveler la demande d'un prête de 600 francs qu'il avait faite à M. PARAVEY lors de son passage à l'usine. Il a été à peu près convenu que je lui compterai 500 francs en billets payable à deux ans de date; et que le cas échéant qu'il ne pourrait pas rembourser à terme, cette somme serait à valoir en paiement intégral du capital de la pension qui lui est servie.

... Je remercie avec empressement M. PARAVEY de la gracieuse lettre dont il m'a honoré avant mon départ de Bordeaux. Madame NADAL et moi serions très heureux de le voir revenir dans la belle saison en famille au Bocard; nous nous ferions plaisir de rendre le séjour de Vialas aussi supportable que possible à Madame, et aussi profitable que faire se pourrait aux intérêts que représente M. PARAVEY.

Géolhac, le 15 novembre 1853

NADAL

à CRÈVECŒUR

Le 3 novembre courant j'avais l'honneur de prévenir Messieurs les Censeurs que j'étais en correspondance pour pourvoir au remplacement de M. MARSAUT qui est sorti de l'établissement. Je dois les prévenir aussi, que partie de nos ouvriers étrangers ont déserté nos usines sous des prétextes plus ou moins acceptables, et qui peuvent se résumer dans le désir qu'ils auraient de gagner de très fortes journées, sans rendre beaucoup de travail.

D'un autre côté ils ont à faire des dépenses comparativement fortes, en raison de la cherté des subsistances et de la difficulté qu'ils éprouvent à trouver pension et logement dans le pays.

Pressé cependant de commencer les travaux ordonnés par la Compagnie, je vais prendre la décision d'organiser une petite cantine, comme dépendance du magasin de subsistance que nous avons établi.

En offrant aux mineurs étrangers un abri et une nourriture à aussi bon marché que les circonstances pourront le permettre, je dois espérer en retenir quelques uns dans notre établissement.

Géolhac, le 17 mai 1855

NADAL

à CRÈVECŒUR

MM. les Censeurs, nous avons failli perdre deux de nos chefs laveurs aux tables à secousses: les sieurs MAZOYER et ARCHEX, cédant aux sollicitations d'un représentant de la Compagnie des mines de Tende (Piémont) avaient déjà passé engagement au prix de 1500 francs par an logement, chauffage et éclairage réservés. Lorsque les accords m'ont été connus j'ai longuement parlé à ces deux anciens ouvriers qui se sont difficilement rendus, veuillez le croire, à mes justes observations et à mes reproches, mais auxquels il a fallu cependant assurer un salaire un peu plus élevé pour l'avenir; cela sera suffisant j'espère pour engager la personne avec laquelle ils ont contracté à ne plus revenir.

Dans le cas contraire je suis disposé dans les intérêts de la Compagnie à soutenir, même à nos frais, toutes contestations à ce sujet pour nous conserver ces deux ouvriers, qui sont presque indispensables, et qui céderont toujours, j'aime à le croire, à mes sollicitations, en supposant que je doive les employer.

Notre personnel ouvriers spéciaux, nos employés mêmes sont circonvenus assez souvent par des sollicitations qui me font craindre de vous demander quelques transfuges; je veillerai autant que possible à arrêter les incitations; mais ce sera toujours aux dépens de quelques commissions.

Alais, le 3 février 1856

NADAL

à CRÈVECŒUR

[la zizanie s'installe au niveau de la direction des mines de Vialas]

Je vous suis bien reconnaissant, mon cher Monsieur, de tous les témoignages de bienveillance que vous me renouvez en votre nom, comme à celui de la majorité des membres de la Compagnie.

J'avais bien accepté, à mon corps défendant, une position d'infériorité que la force des choses dans la nouvelle administration paraissait me commander; mais je ne pouvais croire mériter presque des reproches pour des paroles qui m'avaient été dictées par l'intérêt seul de la Compagnie alors surtout que j'ai nullement empiété sur les pouvoirs de l'ingénieur comme M. PARAVEY a cherché à me le démontrer.

Dois-je encore supporter, comme je l'ai fait ? Que M. WIMMER fasse parade d'autorité, jusqu'au point de s'emporter devant un employé subalterne au sujet des creusets dont vous lui avez fait l'envoi sur mon avis ?

Les petites contrariétés que vous m'annonciez avoir éprouvées au sujet de cet envoi, et dont notre comptable lui donna connaissance, provoquèrent une boutade contre M. PELLEQUER, dans laquelle il exprima la volonté de ne correspondre à l'avenir que directement avec le comité. Mais alors pourquoi m'avait-il fait écrire de vous faire moi-même la demande, que je vous ai transmise littéralement ?

Lorsqu'il fut décidé que PELLEQUER resterait à Vialas, cet employé me demanda un logement à l'usine : je lui avais promis celui que va quitter M. COIGNET, lorsque M. WIMMER prendra possession de celui que j'ai moi-même abandonné.

A ma dernière course à Vialas, M. l'Ingénieur m'a parlé qu'il avait de son côté promis ce même logement de M. COIGNET à RODIER, Maître-mineur, qui en a déjà un payé par la Compagnie, et que pour conserver sa dignité et son autorité il était forcément obligé de tenir sa promesse; j'ai cédé devant cette exigence sans presque aucune observation. Il m'est cependant bien pénible de supporter de pareilles contradictions, quand surtout par position et à cause des services rendus, PELLEQUER devait dans tous les cas avoir la préférence. Il se résigne cependant à prendre le logement qu'abandonne RODIER; je me résigne aussi; mais je le fais pour tenir l'engagement pris de continuer à vivre dans des rapports tels qu'ils puissent éloigner toute critique.

Vous devez penser, mon cher Monsieur, qu'à de pareilles conditions ma délicatesse peut et doit être offensée, mais je vous confirme, j'ai fait preuve jusqu'ici d'une abnégation presque complète; elle se prolongera je l'ai promis, mais pas au-delà du terme où j'ai demandé ma retraite, si les attributions ne sont pas définies dans une répartition plus équitable des pouvoirs.

M. PARAVEY m'a écrit en réponse à ma lettre du 6 janvier dont j'ai adressé copie à M. FAUCONNIER; il revient sur un fait que je ne puis accepter, à savoir qu'il avait été d'accord avec moi sur le chapitre des attributions. Mais c'est tout le contraire : jamais j'ai accordé; j'ai toujours résisté, mais dans toutes les convenances, jusqu'au moment où il a engagé ses collègues à déterminer les pouvoirs d'après le texte de la délibération prise par le comité.

Je crois à ses bonnes et bienveillantes intentions à mon égard, mais ce que je puis lui répondre (entre vous soit net), c'est qu'il est venu toucher un peu à tout, sans rien terminer ni définir.

Problèmes commerciaux et de transport des produits aux mines de Vialas

Génohac, le 1^{er} août 1841
Camille VILLEMEREUX

à LAMOTTE, à Paris

Je suis pris par la patte depuis 8 jours et je ne vois pas la fin de mon tourment. Depuis mon accident, le même cheval s'est tué en versant la diligence. Trois dames ont été grièvement blessées.

Génohac, le 10 octobre 1854
NADAL

à CRÈVECŒUR

[Les transports par bateau de Cette au Havre et à Rouen]

Je vous adresse les connaissances dont voici le détail :

- | | |
|---|----------------|
| 1) du capitaine LHOMEY du navire Tourville porteur à Rouen de
2 barils de litharges rouges pesant brut | 748 kg |
| 11 barils de litharges jaunes pesant brut | <u>5136 kg</u> |
| Total | 5884 kg |
| 2) du capitaine LÉPINE du navire Duquesne porteur à Rouen de
1 baril de litharges rouges pesant brut | 370 kg |
| 13 barils de litharges jaunes pesant brut | <u>6031 kg</u> |
| Total | 6401 kg |
| 3) du capitaine LHOMEY du navire Tourville porteur à Rouen de
4 barils de litharges rouges pesant brut | 1470 kg |
| 12 barils de litharges jaunes pesant brut | <u>5000 kg</u> |
| Total | 6470 kg |
| 4) du capitaine LÉPINE du navire Duquesne porteur à Rouen de
1 baril de litharges rouges pesant brut | 396 kg |
| 14 barils de litharges jaunes pesant brut | <u>5901 kg</u> |
| Total | 6294 kg |

Veillez en passer écriture sur nos livres et le remettre au destinataire qui recevra les connaissances timbrés d'envoi direct des commissionnaires.

Génohac, le 8 janvier 1855
NADAL

à CRÈVECŒUR

J'avais l'honneur de vous écrire hier assez longuement, mais comme votre lettre du 4 janvier motive une réponse assez pressante je dois vous prévenir que les cordes d'emballage au caisson portant les lingots 1011 et 12 n'étaient pas plombées, malgré l'ordre que j'en avais donné et qu'on n'a pu – me dit-on – exécuter à cause de l'absence de notre caissier qui avait mis sous clef les griffes de contremarques; arrangez donc cette affaire pour le mieux, quoique vous soyez en droit de retenir la voiture à cause de la détérioration dans laquelle l'on vous rendra la caisse. Faites des réclamations pour éviter à l'avenir pareil désagrément; de mon côté je vais porter mes plaintes aux messagistes auxquels nous remettons.

Génohac, le 10 janvier 1855
NADAL

à CRÈVECŒUR

M. GAUTHIER-BOUCHARD (de Toulouse) est vraiment un homme avec lequel les affaires ne peuvent être traitées loyalement. Quand il ne peut lésiner sur les prix il s'attaque à la qualité, il se plaint enfin du mauvais conditionnement. Et quel préjudice peut-il éprouver en supposant même que les litharges soient mouillées ? L'eau n'a aucun effet sur les oxydes de

plomb. C'est donner un mauvais prétexte pour appuyer ou fortifier ses réclamations. Il se plaint aussi des grabeaux verts ? mais en admettant qu'il peut en recueillir avec un crible très fin 20 kilos sur une tonne de litharges rouges à lui expédiée, c'est tout au maximum; et quelle différence ces 20 kilos en valeur ont-elles [sic] ? 80 centimes au plus. Vous voyez donc qu'il jette des hauts cris pour rien, et quand surtout il m'est presque impossible d'obtenir mieux, si ce n'est en passant nos litharges à un crible très fin qui retiendra aussi les plus belles paillettes des litharges rouges.

Soumettez-lui, je vous prie, ces observations, et qu'il nous accorde pour la dernière fois un peu plus de confiance, et surtout la bonne intention d'agir envers lui aussi loyalement que notre position réciproque nous commande.

Géolhac, le 25 janvier 1855

NADAL

à CRÈVECŒUR

Nos voituriers ont rendu aujourd'hui à Belle Poèle un caisson portant les barres suivantes :

N° 17 pesant 26 kilos 085 au titre de 997

N° 18 pesant 26 kilos 310 au titre de 998

N° 19 pesant 25 kilos 995 au titre de 997.

Géolhac, le 11 février 1856

NADAL

à CRÈVECŒUR

A ma rentrée à Alais j'ai reçu un caisson d'argent que je viens de faire remettre aujourd'hui à l'administration des chemins de fer de la Méditerranée; il est dirigé à votre adresse sous le N° 20 et 21; il pèse brut 67 kilos, il renferme deux lingots d'argent fin pesant net 58 kilos 695, dont la valeur net est de 12 795,51 francs au titre tous les deux de 997. Ces matières doivent vous arriver à grande vitesse et au prix de 45 francs les 100 kilomètres, rendus à domicile prix convenu.

Géolhac, le 15 mai 1856

NADAL

à CRÈVECŒUR

Ma précédente lettre vous annonçait l'envoi des lingots 32, 33 et 34. Depuis lors pendant une course faite à Mende pour les affaires sociales, l'on vous a adressé les N° 35, 36, 37 dont les poids, titre, montant sont comme suit :

Le N° 35 pèse 21 kilos 085 au titre de 998

Le N° 36 pèse 21 kilos 250 au titre de 999

Le N° 37 pèse 23 kilos 740 au titre de 998.

TOTAL : 66 kilos 078 montant ensembles 14 404,35 francs.

Je fais remettre aujourd'hui à l'administration des chemins de fer un autre caisson dans lequel sont enfermés les barres 38, 39 et 40 dont ci après détail :

Le N° 38 pèse 21 kilos 785 au titre de 998

Le N° 39 pèse 23 kilos 245 au titre de 998

Le N° 40 pèse 22 kilos 270 au titre de 999.

TOTAL : 67 kilos 300 montant ensembles 14 671,40 francs.

Je fais partir encore aujourd'hui à l'adresse de M. Camille GAUTHIER à Toulouse, douze barils de litharge rouges pour le compte de M. GAUTHIER BOUCHARD, qui les a demandés pour cette destination; la note de cet envoi vous sera adressée directement de Vialas après en avoir passé écritures.

[Le transport des litharges jusqu'à Toulouse se faisait par le canal du Midi à partir de Cette, Beaucaire ou Aigues-Mortes.]

Géolhac, le 14 juin 1856

NADAL

à CRÈVECŒUR

Je vous annonçais aussi l'envoi que je venais de vous faire par les diligences du Puy d'un caisson portant les N° 47, 48, 49.

Génolhac, le 10 juillet 1856

au Comité de Censure de la Société des Mines
de Villefort et Vialas

[Propositions obéissantes de l'ingénieur WIMMER concernant distributions de gratifications]

Complètement d'accord à l'usage qu'on a fait jusqu'ici de distribuer des gratifications aux employés de notre établissement, selon leurs mérites à la clôture du compte annuel, et en conformité d'une destination contenant l'extrait de la délibération des membres du comité de Censure en date du 22 octobre 1855, je me permets de proposer les gratifications suivantes :

- 1) *Au contremaître PASSEBOIS, comme reconnaissance de son assiduité et de son attention 150 francs*
 - 2) *Au grand maître-mineur AMAT, comme homme de service 100 francs*
 - 3) *Au maître-mineur RODIER, pour reconnaître sa bonne volonté 50 francs*
Il jouit en outre d'un logement libre au Bocard.
Outre cela, comme augmentation de son appointement, mais donnée en forme de gratification 100 francs
Cette augmentation est le résultat d'un arrangement contracté avec lui au moment dans lequel il était disposé d'abandonner l'établissement à la suite d'une offre qui lui avait été faite, et les difficultés de le remplacer.
 - 4) *Au surveillant de la fonderie PONGE, en effet de son service bon et consciencieux 100 francs*
 - 5) *Aux 3 sous-maîtres mineurs à 50 francs 150 francs*
 - 6) *Gratifications diverses aux ouvriers de la fonderie, menuiserie, etc. 100 francs*
 - 7) *Reconnaissance vis-à-vis d'un jeune élève des mineurs du Harts, M. HERMANN, lequel a conduit et donné des renseignements à PASSEBOIS et fait quelques dessins de machines 50 francs*
- Total : 800 francs.*

Enfin, je propose encore de porter l'appointement du 2^{ème} surveillant de la fonderie, DUGAS (50 francs par mois) à 55 francs, c'est-à-dire une augmentation de 5 francs par mois.

A cette manière, il sera payé encore au-dessus d'appointement des sous-maîtres mineurs et quoiqu'il n'est pas homme de grande intelligence il fait une surveillance précisément et, à mon avis, on peut lui donner cette petite augmentation.

Je vous demande, Messieurs les Censeurs, d'accepter ces propositions et de m'autoriser de distribuer les gratifications ci-dessus.

[signé :]

WIMMER

Je demanderai au Comité de Censure d'accorder une gratification de cent francs à M. Frédéric PELLEQUER, agent comptable à Vialas, en récompense du zèle, de l'activité et de l'exactitude qu'il a toujours mis dans l'exercice de ses fonctions.

[signé:]

Au Bocard, le 15 juillet 1856
E. NADAL

Problèmes d'ordre juridique aux mines de Villefort et de Vialas

[Accident mortel aux mines de Comberonde, Gard]

Génoilhac, le 10 octobre 1854
NADAL

à CRÈVECŒUR

J'ai du comparaître aussi devant le juge d'instruction pour un accident arrivé dans nos mines de Comberonde, et qui a causé la mort d'un de nos ouvriers. Notre ingénieur et notre maître-mineur sont encore en ce moment absents pour la même cause. Le procureur général de la Cour a saisi cette occasion pour tenir en veuil les exploitants des environs d'Alais. Quoique l'accident pour lequel nous serons amenés devant le Tribunal de police correctionnelle ait été provoqué par l'imprudence de la victime, si ce n'est à quelques jours de prison; attendu que l'on a fait revivre un arrêté du préfet du Gard de 1846, contre lequel nous serions en contravention.

[Dégâts de surface]

Alais, le 9 mars 1856
NADAL

à CRÈVECŒUR

La demande ouverte en indemnité pour les dégâts ou occupation des terrains à Comberonde a été enfin jugée. Vous pourrez donc prévenir nos Messieurs que la Compagnie a été condamnée à payer à DARDALHON notre adversaire la somme de 2000 francs environ, plus les frais des experts ou autres qui peuvent s'élever à 500 francs au plus. Il restera, après cette question vidée, je puis dire presque à notre avantage, de nouvelles démarches pour l'achat des terrains projeté; et si le propriétaire s'y refuse, comme c'est bien à craindre, je procéderai de suite par voie d'expropriation.

[Achats de surfaces]

Génoilhac, le 14 juin 1856
NADAL

à CRÈVECŒUR

Je descends à l'instant de Vialas pour m'entendre avec le notaire sur les propositions que je l'avais chargé de faire relativement à l'achat des propriétés au quartier du Martinet :

Les offres que j'avais faites indirectement pour l'achat de la propriété des sœurs ARNAL sont acceptées au chiffre de 6 500 francs; cette propriété est divisée en plusieurs parcelles, dont une – d'un hectare environ – est placée en amont de la galerie FAUCONNIER sur le bord de la rivière le Luech; la totalité de la contenance se porte à 9 hectares à peu près. Elles est affermée en ce moment 200 francs. Elle est enfin susceptible de donner un produit plus fort; cette acquisition est une bonne affaire, m'affirme-t-on.

Peut-être pourrait-on se borner pour le moment à cet achat, qui à lui seul remplirait au besoin le but que l'on se propose; c'est à désirer, car les deux autres parcelles qui sont enclavées entre cette propriété et celle du Ferandès, appartenant déjà à la Compagnie, ne nous seront vendues – j'en ai l'assurance – qu'au prix d'un sacrifice assez fort relativement à la valeur, qui est de 2000 francs environ.

Je verrai à ma première course et lorsque l'acte sera passé jusqu'à quel point la propriété des sœurs ARNAL pourra remplir toutes les conditions désirables et en instruirai la Comité. S'il en était ainsi on pourrait traiter avec les propriétaires en dessus pour les passages des eaux et des voitures, en espérant de les éliminer plus tard, si mieux il ne vaudrait employer les voies d'expropriation qui sont acquises aux concessionnaires.

Mais avant de pousser plus loin, il faut acquérir la propriété des sœurs ARNAL et pour cela – vous le savez – j'ai besoin d'être nanti d'après l'article 9 des statuts d'une approbation signée par MM. Les Censeurs.

Je dois me rendre à la fin de ce mois de nouveau à Vialas et j'ai déjà assigné à rendez-vous pour le 6 juillet prochain pour passer l'acte de vente; vous aurez donc l'obligeance de me

faire passer avant cette date l'autorisation demandée à Alais, afin que je termine au plus tôt cette affaire.

Quant à la propriété dans laquelle se trouve l'ouverture de la galerie du Matinet, elle sera à sa volonté acquise par la Compagnie. PONGES sous-employé, qui en est le propriétaire est déjà prévenu par moi; il est tout disposé à en faire cession à des conditions équitables.

[État des routes conduisant aux mines de Vialas]

Usine de Vialas, le 16 décembre 1856

NADAL

à CRÈVECŒUR

Le département fait opérer en ce moment quelques réparations sur notre mauvaise route. Je viens d'appeler le piqueur chargé de la surveillance, et j'ai offert une subvention de 4 ou 500 francs pour les pousser à des améliorations étendues, et que j'ai bien déterminées dans une lettre à M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de l'arrondissement.

Il acceptera, je n'en doute pas, mes offres, qui ont été faites sous l'inspiration des observations que m'avaient soumis à ce sujet MM. DREVET et PARAVEY dans leur dernière visite à l'établissement.

La rectification de Belle-Poêle est terminée; elle améliore bien ce très mauvais passage; sur l'allocation qui m'avait été affectée il y a trois ans, il nous restera encore quelques fonds dont le chiffre nous permettra, j'espère, de rendre enfin nos communications au moins viables.

[Les problèmes d'exploitation aux mines de houille de Comberonde (Gard)]

Génolhac, le 2 janvier 1857

NADAL

à CRÈVECŒUR

Comme j'ai eu l'honneur de vous en prévenir, l'exploitation des couches de Comberonde est devenue difficile et très dangereuse. Je suis obligé de concentrer les quelques ouvriers que j'occupe dans les anciens travaux, qui pour la plupart ne rendent que des charbons de mauvaise qualité et à un prix de revient relativement élevé.

Le Comité de Censure a donc grand intérêt à appeler l'attention sérieuse de la Compagnie sur l'avenir à donner à cette exploitation. L'étude des travaux qui doivent l'assurer a été faite par des hommes compétents et consciencieux.

L'un d'eux, M. CRESPON sous-ingénieur chargé de la direction des mines de Palmesalade, vous a soumis un travail sur votre concession, qui a reçu l'approbation de tous les ingénieurs qui connaissent et qui se sont occupés des mines de Comberonde. Il fait exploiter en ce moment et avec mon autorisation plusieurs couches de minerai de fer qui sont connexes à diverses couches de houille de votre concession; cette stratification des minerais et de la houille a été observée par M. RIVOT et voici ce qu'il aurait dit à ce sujet : dans une conversation sur l'exploitation de ces gites, il aurait – m'a-t-on rapporté – exprimé la pensée qu'ils seraient mieux exploités par M. CRESPON que par tout autre ingénieur, par la raison que le premier a fait une étude toute particulière du périmètre qu'il s'agit d'aménager.

Au moment où la Compagnie va se prononcer sur les propositions que le Comité mettra à l'ordre du jour touchant les mines de Comberonde, j'ai cru qu'il y avait opportunité de vous communiquer ces renseignements qui me sont advenus par voie directe. S'il m'est enfin permis d'émettre un avis personnel, je répèterai au Comité de Censure ce que j'ai dit à diverses occasions à M. PARAVEY, que je regarde M. CRESPON comme l'homme le plus apte à ouvrir et diriger les grands travaux qui doivent concourir à l'aménagement des Mines de Comberonde et à leur mise en valeur, tant en raison des longues et sérieuses études qu'il a faites pour cette partie du bassin houiller d'Alais, que pour l'intelligence et le zèle que j'ai toujours vu chez lui.

[L'espionnage industriel aux mines de Vialas]

Génolhac, le 17 septembre 1858

BARRE, directeur des Mines de Vialas [successeur de M. NADAL]

à CRÈVECŒUR

Je réponds au post-scriptum de votre lettre du 13 de ce mois.

En général dans aucune usine on ne permet de laisser prendre des croquis cotés des appareils qui s'y trouvent. L'usine de Vialas a dû dépenser assez d'argent pour se procurer en Allemagne le dessin d'appareils qu'elle

possède; il me semble que M. de LACASTE, qui demande très probablement cette faveur pour M. SIMON gérant des mines de Paillères, peut aussi s'adresser en Allemagne comme Vialas dans le temps. Il y a quinze mois environ que M. SIMON écrivit à ce sujet à M. WIMMER; ce dernier me fit part de cette demande à laquelle il ne voulut point accéder.

Aujourd'hui je réponds de la même manière et je crois que le conseil d'administration de la Compagnie fera bien de refuser la proposition de M. de LACASTE.

On peut accorder de visiter l'usine sans inconvénient, en limitant la permission et la donnant pour deux jours par exemple, mais il se pourrait très bien que M. SIMON, après avoir fait copier nos appareils, essaye de débaucher nos ouvriers laveurs, chose qu'il faut éviter à tout prix.

Les mines de Vialas en 1853

Effectifs - Salaires - Caisse de secours

(d'après M. LAN)

En réunissant les personnels des mines, ateliers et fonderie, on arrivait à un total de 200 à 220 ouvriers. A ce nombre, il fallait ajouter les ouvriers à l'année, c'est-à-dire 2 maçons (payés 2,25 et 2,50 francs par jour), 4 menuisiers (1,75 à 2,50 francs), 2 forgerons (2,50 francs), 2 aides à 1 franc, enfin 4 rouliers aux transports et un gamin au courrier, soit en tout pour l'affaire de Vialas 215 à 233 personnes. Ce personnel fut augmenté par la suite.

A cette époque les ouvriers travaillaient 12 heures par jour.

Les mineurs de fond étaient ordinairement payés au mètre d'avancement; les frais d'huile, poudre, entretien des outils étaient laissés à leur charge. Comme moyenne de la journée du mineur à Vialas, on pouvait admettre 2 francs à 2,25 fr pour 12 heures de travail. Quelques mineurs à la journée recevaient 1,80 à 1,85 fr par jour.

Les trieurs – enfants déjà forts – gagnaient 1 fr par jour.

Les boiseurs étaient à la journée et recevaient de 1,85 à 2,15 fr. C'étaient des ouvriers de la même classe qui posaient les voies ferrées à l'intérieur.

Le personnel de la direction et de la surveillance se composait de 1 directeur aux appointements de 6000 francs avec intérêt dans les bénéfices, 1 ingénieur à 1800 francs, 1 comptable à 1500 francs, 1 grand-maître mineur à 1000 francs, 3 sous-maîtres mineurs (2000 francs les trois), 1 garde-magasin à 1000 francs, 1 sous-surveillant à 700 francs, 1 caissier pour la vente des produits à 2400 Francs, 1 médecin attaché à l'entreprise recevait 600 francs de la Compagnie et autant de la caisse de secours.

Une Caisse de secours était alimentée par une retenue de 2,5% sur les salaires d'ouvriers et par les amendes prononcées contre eux.

Elle payait 600 francs au médecin, les secours aux ouvriers par chaque jour de maladie constatée et enfin les remèdes fournis par l'administration.

La Caisse était régie par un conseil composé de 3 mineurs, 3 fondeurs (tous les six élus par les ouvriers), des maîtres-mineurs, du directeur, de l'ingénieur et du médecin.

Ce conseil votait les pensions tous les trois mois.

Les mines royales de Villefort et Vialas (Comberonde et Auzonnet)³ pendant la Révolution de 1848

Géolhac, le 15 juin 1848
E. NADAL

à LAMOTTE à Paris

Le 15 courant j'avais l'honneur de prévenir M. LARRIEU de l'envoi que j'allais lui faire d'un lingot portant le n° 22-31.

Je le mets en effet dès demain en route pour Alais, en l'adressant directement, comme par le passé, à M. LARRIOU, d'après votre avis du 6 courant.

Il est enfermé dans un caisson portant le n° 31; le poids net en argent est de 23 kilos 165 grammes au titre 996.

Veillez me faire réaliser au plus tôt le montant et me faire adresser régulièrement la valeur en billets de banque, poste restante à Géolhac avec avis pour que je puisse aller les retirer de suite.

Le 31^{ème} lingot sera à court intervalle suivi de cinq autres pour compléter le produit des 18 fontes que nous avons réalisées cette campagne.

Je vous prie, Monsieur, de me faire arriver régulièrement et au plus tôt les comptes pour que je puisse régulariser nos écritures qui, vous le savez, se clôturent à la fin du mois.

Notre campagne, en temps ordinaire, aurait été bonne, et elle le sera malgré les perturbations qui nous ont entravé. Puisse-nous dans un avenir meilleur oublier toutes les peines et chagrins que l'état des choses ne tend pas à dissiper bien vite.

Nous sommes encore ici sous l'influence bien soucieuse des émeutes et des troubles qui se renouvellent trop souvent, et qui ont tout au moins le cruel effet d'anéantir et l'industrie et le commerce.

Sous peu de jours je vous adresserai les écritures du mois de mai. Je recevrai sans doute les 3000 francs dont me parle votre lettre du 6 d'envoi de M. LARRIEU avec le mandat du lingot n° 30.

Géolhac, le 26 juin 1848
NADAL

à LAMOTTE

Par mes lettres du 19 et 22 courant adressées à M. LARRIEU et à vous, je vous annonçais l'envoi des mes caissons n° 32 et 33 en vous donnant le poids et le titre des lingots qu'ils renfermaient; vous les avez sans doute déjà reçus. Par ma lettre de ce jour je vous avise du départ de notre caisson n° 34. Vous en reti[re]rez une barre d'argent pesant 28 kilos 550 grammes au titre de 996.

S'y renfermant aussi vous trouverez mon paquet mensuel pour le mois de mai qui comporte les documents ci-après détaillés :

1. Copie du journal du mois de mai;
2. Copie du livre de caisse;
3. Copie des pièces de dépenses mandatées;
4. Copie des états de solde du mois d'avril pour les deux expéditions;
5. Les états récapitulatifs de la mine de houille et de l'entrepôt;
6. Les procès-verbaux des opérations à la fonderie en mai;
7. Les rapports de l'ingénieur pour les deux exploitations pour le mois de mai.

³ L'exploitation des mines de Vialas remonte à 1777; elle cessa en 1894.

Voir : Marius BALMELLE, Les Mines de Villefort et de Vialas (Lozère) - *Revue du Club Cévenol - Causses et Cévennes* - 71^{ème} année, t 10, n° 4, 1966).

La concession des mines de houille de Comberonde fut accordée par ordonnance royale du 30 août 1828 à la Cie des Mines royales de plomb argentifère de Villefort et Vialas.

La concession d'antimoine de l'Auzonnet fut accordée aux Mines royales de plomb argentifère de Villefort et Vialas le 25 novembre 1832. Cette exploitation de l'Auzonnet n'ayant jamais donné de bons résultats, les travaux furent arrêtés en 1853.

La concession des mines de houille de Comberonde (Gard) fut amodiée en 1873 par la Cie de Mokta el Hadid qui exploitait les concessions des mines de houille de Cessous et Trebiau. En 1928, la Cie des mines de Cessous, Trebiau et Comberonde acheta les mines de Portes et Sénéchas.

J'ai déjà reçu de M. LARRIEU, le compte de vente de 7 barres n° 30 et il m'a nanti du montant en billets de banque.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur, de le prier en lui donnant note du poids et du titre de notre 34^{ème} lingot, qu'il ait la bonté de m'adresser au plutôt, avec les comptes de vente et des valeurs.

Les paiements à faire à la fin de ce mois, pour solder nos fournisseurs ont presque entièrement épuisé toutes mes petites ressources; d'un autre côté par mon courrier d'hier je reçois avis que j'aurai pour 6 à 7000 francs de retour à la fin du courant. Si je ne puis rembourser au moins en partie mes banquiers, je me trouverai dans la cruelle position de ne pouvoir aller prendre de nouveau en caisse un seul écu de 100 sous.

Quand pourrions-nous sortir de cette gêne, qui vient nous enrager à chaque moment ?

Quand pourrions-nous compter sur un moment de tranquillité pour éviter la ruine complète qui nous menace ?

Vous n'en finirez donc jamais à Paris ? voilà encore une insurrection; le sang a coulé, sans doute, comme à Marseille d'où j'ai reçu encore de sinistres nouvelles. Quelle longue et mortelle agonie !...

Depuis hier notre fourneau de coupellation est en feu pour compléter le produit de notre 18^{ème} fonte. Vous recevrez donc sous peu de jours un 35^{ème} lingot du poids des deux derniers environ.

Je ne saurai trop vous recommander, mon cher Monsieur, de me faire adresser après les ventes réalisées, les comptes de vente, pour que je puisse au plutôt régler mes écritures de notre année, qui doivent être clôturées le 30 courant.

Génohac, le 1^{er} octobre 1848

NADAL

à LAMOTTE

J'ai reçu à sa date votre lettre du 12 septembre dernier à laquelle je dois répondre dans tous les détails.

Je rectifie donc au compte de M. LARRIEU l'article des intérêts d'après les bases que vous a fixées le comité d'administration; c'est une rectification que j'aurai faite de mon chef, si je n'avais du pour la question du comité de Censure, pour satisfaire aux observations qui m'avaient été faites par plusieurs actionnaires.

Puisque nos administrateurs ont décidé de verser les fonds provenant de la vente de nos matières à titre de dépôt seulement à la Banque de France, et que par suite cet argent est improductif, M. CRÉVECŒUR aurait du m'en prévenir car j'aurais pris mes mesures en conséquence, comme j'avais eu l'honneur de l'en prévenir. Je dois en ce moment à certaines personnes, qu'il m'est facultatif de rembourser, je pourrai donc fournir sur notre caisse jusqu'à concurrence du montant de notre crédit.

Vous savez sans doute que j'ai fait à l'entrepôt national d'Alais deux consignations en marchandises qui m'ont procuré un avoir de la part du Comptoir National de la même ville de 3200 francs environ; mes engagements à cet effet viendront à échéance le 15 janvier prochain. Je compterai donc aussi les retirer avec l'aide de l'argent que j'aurai à ma disposition des ventes faites par M. CRÉVECŒUR.

Ma lettre du 28 octobre vous donnait, comme acceptés par moi, les chiffres suivants pour régler définitivement le compte des matières de notre entrepositaire à Paris :

- 37 410 kilos de litharges rouges et
- 65 198 kilos de litharges jaunes.

Ils sont les mêmes que ceux que portait l'extrait du compte que vous m'avez envoyé, en y ajoutant seulement 200 kilos de litharges jaunes pour erreur que vous avez vous-même reconnue. Ainsi donc je ne puis pas m'expliquer pourquoi vous me faites cette nouvelle réclamation sur ces chiffres, puisque j'accepte ceux que vous avez vous-même fournis ?

Cependant j'insiste encore sur la rentrée totale de la somme portée par moi au débit de M. PRÉVET dans mon dernier inventaire consigné à mon rapport de 1848, soit... 5 165 406 francs et je motive mes prétentions sur les observations consignées en ma lettre du 28 octobre dernier que vous soumettez à la décision du Comité, je ne puis en effet compter un rabais sur le chiffre, sans l'autorisation de MM. Les Censeurs.

Lorsqu'il m'est bien prouvé que M. PRÉVET a fait de beaux bénéfices sur nos marchandises. Lorsque par sa négligence ou ses renseignements éronnés qu'il nous a fournis, il nous a induit à des dépenses que je ne pouvais pas prévoir, et qu'il aurait pu nous éviter en grande partie. Et lorsqu'enfin il est à supposer que depuis plus de deux ans, M. PRÉVET dispose du montant de nos marchandises. Treminez-en du reste au plutôt avec lui, mais sous réserve

de l'amputation de la part de notre Comité qui appréciera la valeur des observations que je lui soumets.

De mon côté je vais débiter notre caissier du montant des 167 actions sur le gaz de Compiègne au prix de 300 francs.

J'attends avec impatience les notes que je vous ai demandées sur le dividende délibéré, sur le montant me revenant pour la prime qui m'est due, et sur les autres questions délibérées dans la dernière assemblée générale.

Veillez aussi y joindre la copie de mon rapport et une copie de la délibération m'accordant quitte pour l'exercice précédent.

Tout va comme à l'ordinaire à Vialas, c'est-à-dire assez bien; l'hiver s'annonce comme devant être rigoureux, aussi je m'efforce de pousser aussi vite que possible la production. Nous avons déjà réalisé 5 fontes et les fourneaux sont en feu pour la 6^{ème}; Dieu veuille que nous puissions la faire dans cette dernière opération.

Tout ici en province tendrait à nous ramener au plus vite à des temps meilleurs, si nous n'étions si péniblement préoccupés de la présidence et des agitations si cruelles qui tourmentent la capitale.

Génolhac, ce 11 octobre 1848

[sur le papier à en-tête de cette lettre, le mot «Royale» est barré]

NADAL

à LAMOTTE

Ma précédente du 7 courant vous entretenait de la gêne dans laquelle je serai placé si M. LARRIEU laissait venir mes traites à retour; malheureusement tout concourt à confirmer chez moi cette cruelle anxiété, si je jette un regard sur tous les établissements qui nous environnent. Tous les jours des ouvriers m'arrivent de tous côtés, inoccupés sur les autres établissements, et se rabattent sur Vialas : le seul établissement qui ait pu jusqu'ici fonctionner sans le moindre arrêt depuis que la crise nous tourmente.

Si donc je suis obligé de distraire mes faibles ressources, les 10 000 francs que M. LARRIEU m'avait promis de payer, j'épuise tout le crédit qui m'a été accordé; et comment ferai-je pour me soutenir ? Je ne puis encore compter sur nos produits en argent, car je ne dois pas encore – en bon administrateur – les réaliser; je ne puis non plus disposer pour le moment de nos matières plombeuses en les consignnant à l'entrepôt, car je vous ai déjà prévenu que le dépôt que je vais faire pour me procurer les fonds nécessaires à M. LARRIEU pour payer le dividende, va m'enlever tout l'approvisionnement que j'ai à l'entrepôt d'Alais.

Par les temps où nous sommes il me faudra deux mois environ pour ravitailler cet entrepôt, et deux mois sont bien longs, quand on a des journaliers et surtout quand des ouvriers réclament leurs salaires.

Que nos Messieurs interviennent donc auprès de M. LUGÈNE pour qu'il retire mes deux traites de 10 000 francs, car vous pourrez juger du cruel embarras dans lequel ce retour me placerait.

Moi aussi je suis obligé d'user d'expédients pour me trainer à travers ces pénibles circonstances; me voilà encore torturé par M. FONTANE qui est en liquidation, menace lui-même d'être déclaré en faillite; il me prie et au besoin me fait craindre des poursuites pour obtenir le solde lui revenant, c'est-à-dire 1000 francs... que je lui dois pour la Compagnie. Je vais demain à Alais pour terminer cette affaire; je ferai appel à la bourse d'un de mes amis, au besoin à son obligeance pour accepter une traite payable à trois mois, époque à laquelle j'espère pouvoir la rembourser par le produit de nos lingots.

Quels tourments, quelles préoccupations ne me donne pas cette contrainte ?

Quand par les temps ordinaires avec l'avance que j'avais, et qui est si malheureusement accrochée, je ne devais attendre que sécurité et bons résultats !

Voilà aussi qu'on me prévient que les 16 000 francs avancés par le Comptoir National sont remboursables le 13 courant; je vais renouveler et avec de nouveaux frais tant au Comptoir qu'à l'entrepôt national.

Certes, Messieurs, si je n'avais qu'à me suffire à moi-même en ce moment ma position serait à peu près assurée; mais j'ai pris l'engagement de venir en aide à M. LARRIEU, de là ma gêne. Elle disparaîtrait de suite si, comme M. POUILLAIN me le faisait espérer, M. LARRIEU pouvait payer le dividende par un arrangement quelconque qui lui permettrait de reprendre les payements.

J'attendrai votre réponse pour m'apporter quelques bonnes nouvelles; si vous avez à m'en donner, ne me les faites pas attendre, car elles pourraient me faire prendre telles déterminations que les circonstances me recommanderaient...

L'ingénieur ayant pris congé au 30 juin dernier, je ne puis joindre en ce moment un rapport sur l'état des exploitations; je me bornerai aujourd'hui à vous faire savoir que tout va comme par le passé à Comberonde, c'est-à-dire assez mal, tous les ouvriers étant occupés aux réparations; quant à Vialas c'est au contraire, tout est bien et va en progressant.

La nuit dernière la grande galerie d'écoulement du Bosviel a été mise en communication avec les galeries du fond du puits de l'Espérance; aussi, bientôt, le massif sous le Colombert sera asséché jusqu'à la profondeur du 2^{ème} plan du Bosviel.

L'eau disparaît à vue d'œil; peut-être serons-nous obligés, s'il ne pleut de nouveau, d'arrêter une partie de nos ateliers [il s'agit évidemment des eaux du Luech qui alimentaient l'usine].



Bibliographie

Pour les documents concernant la mine de plomb argentifère de Vialas, on pourra aussi consulter :

– *Lien des Chercheurs Cévenols* n° 26 - mars-avril 1979, p. 26;

– M. LAN, ingénieur des Mines - « Description des gîtes métallifères de la Lozère et des Cévennes occidentales » - *Annales des Mines*, 5^{ème} série, tome VI, 1854, pages 401 à 511.